

Marie-Thérèse Bitsch, Robert Schuman. Apôtre de l'Europe (1953–1963), Bruxelles, Bern, Berlin et al. (Peter Lang) 2010, 368 p., 6 ill. (Cahiers Robert Schuman, 1), ISBN 978-90-5201-636-8, EUR 20,00.

rezensiert von/compte rendu rédigé par
Mauve Carbonell, Bordeaux

Le premier numéro des Cahiers Robert Schuman est réalisé par Marie-Thérèse Bitsch, historienne de la construction européenne, qui a effectué un important travail de recherche documentaire, de sélection et d'analyse de textes. En effet, le volume présente un large choix de textes de Robert Schuman, rédigés ou rendus publics entre 1953 et 1963. Dans l'introduction, l'auteur retrace la vie de l'homme politique français »des frontières« et »père« de l'Europe. L'ouvrage est défini comme une compilation non exhaustive de textes, présentés chronologiquement, essentiellement écrits ou prononcés par Robert Schuman sur l'Europe. Des textes d'autres personnalités ou issus de la presse viennent parfois éclairer de leur regard extérieur certains événements. L'auteur introduit chaque texte par un commentaire et une mise en contexte servant de fil conducteur et donnant sens à la somme volumineuse de plus de 350 pages de discours, interviews ou articles.

L'intérêt pour le lecteur – et l'historien en particulier! – est l'accès direct à la source, aux textes dans leur langue d'origine; la plupart sont en français mais certains sont reproduits en allemand ou en anglais sans être traduits. Le grand avantage de l'ouvrage est d'apporter une double lecture, celle de l'historien tout d'abord qui analyse, contextualise et traduit un discours politique. Le deuxième niveau de lecture plonge le lecteur au cœur du discours politique lui-même, de la pensée et de l'action européenne de Robert Schuman, et plus généralement au cœur de la construction européenne elle-même et de ses aléas. L'ouvrage, s'il suit la chronologie des textes, est organisé en quatre parties, distinguant différentes étapes au cours des dix années pendant lesquelles Robert Schuman prend »son bâton de pèlerin pour porter la bonne parole européenne« (p. 30): »Plaidoyers pour l'Europe pendant les années difficiles 1953–1954«; »Le président du Mouvement européen et la relance de l'Europe 1955–1957«; »Le président de l'Assemblée parlementaire européenne 1958–1959«; »Hommages au »père de l'Europe« et ultimes messages 1960–1963«.

Ce n'est donc qu'après le départ de Robert Schuman du gouvernement en janvier 1953 que l'analyse de textes commence. De retour sur les bancs de l'Assemblée nationale, Robert Schuman diffuse le message européen par des conférences et articles, en France et à l'étranger. En 1953, l'heure est à la promotion de la Communauté européenne de défense (CED) dont il redoute l'échec. Il défend sa conception de la construction européenne, basée sur la supranationalité alors que cette dernière est attaquée par des opposants de plus en plus nombreux en France et ailleurs (le traité sur la CED est rejeté par l'Assemblée nationale française en 1954). Avec la supranationalité, c'est surtout le modèle de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), qu'il a lancée en 1950, qu'il continue à soutenir: une solution pragmatique d'une communauté européenne avec intégration progressive,

secteur par secteur. Cette méthode, à ses yeux, n'est possible et souhaitable qu'accompagnée de valeurs humaines et spirituelles, non exclusivement économiques. Ces valeurs, il les qualifie régulièrement de «chrétiennes», surtout lorsqu'il s'adresse à un public *a priori* chrétien, tout en récusant l'accusation d'«Europe vaticane» (p. 95) qui est régulièrement lancée contre le projet européen depuis la fin des années 1940. Cependant il évite, la plupart du temps, d'exposer sa propre foi. La réconciliation franco-allemande revient ensuite comme un *leitmotiv* dans bon nombre de textes et documents. Elle est essentielle aux yeux de l'homme des frontières qu'il est.

Pour Robert Schuman, la question allemande ne peut d'ailleurs se résoudre que dans une construction européenne. De nouveau membre du gouvernement de février 1955 à janvier 1956, il occupe cette fois le ministère de la Justice, qui le tient à distance des centres de décisions sur les affaires européennes à une époque où le gouvernement freine la poursuite de l'intégration européenne. En 1955, Robert Schuman prend la présidence du Mouvement européen et ceci jusqu'en 1961. Il milite contre l'immobilisme et réclame une relance européenne suivant la méthode CECA, opposée au modèle qui se propage à l'Est sous influence soviétique qui «est plus asiatique qu'europpéen, par ses conceptions de la personne humaine, de la société, de l'État, de la structure économique, des valeurs religieuses et éthiques» (p. 137). Il exprime également son opposition au communisme, avec plus de force dans les moments de crises internationales ou de tensions diplomatiques qui font peser une menace sur le continent européen. La présidence du Mouvement européen n'est pas de tout repos, l'organisation étant en perte de vitesse depuis les échecs de la CED et de la Communauté politique européenne (CPE). Lorsque les projets de deux nouvelles Communautés se précisent au printemps 1956 (Communauté économique européenne – CEE – et Euratom), Robert Schuman appuie fortement ces efforts politiques, qui répondent à ses vœux de relance d'autant plus que les menaces extérieures s'amplifient (crises de Suez et de Budapest).

Dépasser les Communautés économiques pour aller vers une union politique, pour affronter le communisme à l'Est ainsi que la décolonisation et les bouleversements qu'elle engendre au Sud, telle est la vision européenne de Robert Schuman à la fin des années 1950. Avec le traité de Rome en 1957, les bases d'un avenir européen commun semblent enfin clairement définies. Sans mandat ministériel depuis début 1956, Robert Schuman est élu à la fonction honorifique de président de l'Assemblée parlementaire européenne (APE) en 1958. L'APE n'exerce aucun pouvoir dans le schéma institutionnel communautaire et son rôle est consultatif, mais Robert Schuman accède là à une fonction de prestige qui lui permet de poursuivre son action d'«apôtre de l'Europe». Déjà perçu comme l'un des «pères» de l'Europe de son vivant, Robert Schuman est l'invité régulier de manifestations internationales et européennes lors desquelles il vante les mérites de l'Europe, exprime sa confiance en l'avenir après la mise en place de la CEE. Et, à l'heure des premiers bilans sur l'action et l'évolution des Communautés, il continue à défendre l'intégration européenne par secteurs et la supranationalité. Il s'oppose ainsi au projet britannique de simple coopération économique (projet de grande zone de libre-échange à Dix-sept). Il se fait bien sûr l'avocat de l'institution qu'il préside, l'APE, malgré son rôle consultatif. D'ailleurs, il appelle de ses vœux son élection au suffrage universel et une extension de ses pouvoirs. Début 1960, Robert Schuman n'est

pas candidat à sa propre succession à la présidence de l'APE. Il est toujours député à l'Assemblée nationale, mais il est affaibli par la maladie les trois dernières années de sa vie. Les hommages se succèdent alors, qu'ils lui soient rendus ou qu'ils les rendent lui-même (à Konrad Adenauer par exemple), jusqu'à son décès le 4 septembre 1963.